

Les mouvements ouvriers

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada

Alfred Charpentier

Volume 4, numéro 1, septembre 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023423ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023423ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charpentier, A. (1948). Les mouvements ouvriers : la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 4(1), 3–5. <https://doi.org/10.7202/1023423ar>

Résumé de l'article

Nous avons invité les trois grandes centrales ouvrières canadiennes — la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, le Congrès des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail — à exposer dans un court article les raisons qui justifient leur existence distincte, leur position par rapport aux groupements parents et les grandes lignes de leur politique. Nous remercions M. Charpentier et M. Forsey de leur collaboration. Le C.M.T. ne nous a pas donné signe de vie.

LES MOUVEMENTS OUVRIERS

Nous avons invité les trois grandes centrales ouvrières canadiennes — la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, le Congrès des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail — à exposer dans un court article les raisons qui justifient leur existence distincte, leur position par rapport aux groupements parents et les grandes lignes de leur politique. Nous remercions M. Charpentier et M. Forsey de leur collaboration. Le C.M.T. ne nous a pas donné signe de vie.

LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA

ALFRED CHARPENTIER

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada est une organisation centrale formée de 16 fédérations professionnelles groupant 319 syndicats et 14 conseils centraux; à ces organismes s'ajoutent 10 conseils de métiers, chacun constitué de syndicats de métiers de la même industrie dans des régions particulières; ajoutons enfin 60 syndicats non encore fédérés, mais directement affiliés à l'organisation centrale. Ces diverses affiliations donnent à la C.T.C.C. un effectif global de 78,892 membres. La C.T.C.C. organise principalement sur une base industrielle.

La C.T.C.C. fut fondée à Hull, Québec, en 1921. Elle donna corps au mouvement syndical catholique commencé lentement dès 1907 dans la ville de Chicoutimi. Suscité par l'Épiscopat, ce mouvement répondait à un besoin urgent de la population ouvrière québécoise, antipathique en immense majorité au syndicalisme ouvrier américain. Ce dernier, après 40 ans d'infiltration, n'avait réussi à organiser que 5% des ouvriers québécois.

Le développement des cadres de la C.T.C.C. s'est accompli jusqu'à date presque totalement dans la province catholique de Québec; la C.T.C.C. ne compte que quelques unités en Ontario, dans la ville-frontière d'Ottawa, et une autre unité à Moncton, Nouveau-Brunswick. Il n'est pas impossible que les syndicats chrétiens du Québec se reproduisent dans d'autres sections catholiques du Canada, car l'adhésion à la C.T.C.C. n'est pas strictement limitée aux Canadiens français. Y sont admis, non seulement les catholiques de diverses nationalités, mais tout ouvrier prêt à accepter les directives sociales de l'Église et la discipline syndicale chrétienne.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada a considérablement accru la protection

des ouvriers de la province de Québec. Elle a intensifié l'expansion du syndicalisme; elle a été une forte digue contre l'infiltration communiste dans les rangs du travail pendant la crise de 1930-39; elle a provoqué l'adoption d'une législation sociale imbue des meilleurs principes de la sociologie chrétienne; elle a déclenché l'extension formidable des conventions collectives du travail, tant sous la forme de la convention particulière que sous la forme de la convention généralisée aux tiers; son action a valu à la province de Québec un nombre de grèves beaucoup moins considérable que dans les huit autres provinces du Canada en ces dernières douze années; son influence assainissante s'est faite sentir aussi dans la législation ouvrière adoptée par le parlement fédéral, surtout pendant les six années de la deuxième guerre mondiale.

La législation progressive dont elle est principalement responsable dans le Québec, touchant les conventions collectives et la liberté syndicale, a provoqué dans tout le personnel de l'enseignement dans la province un fort mouvement d'organisation syndicale accompagné d'une course intense pour la négociation de conventions collectives avec les corporations scolaires. L'avènement du syndicalisme catholique dans le Québec a été une réponse à leur idéal moral et à leurs aspirations sociales.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada collabore dans la mesure du possible avec les organisations syndicales neutres dites « unions internationales » et « unions canadiennes ». Des conventions collectives de travail ont été signées conjointement entre nos syndicats et ces organisations, dans les industries suivantes : bâtiment, barbier, chaussure, imprimerie, vête-

ment, fourrure, meuble, matériaux de construction et plomberie.

Occasionnellement, cette collaboration avec les syndicats neutres se produit aussi dans le domaine législatif du Québec, notamment pour protester contre des mesures attentatoires aux droits ouvriers.

Mais la C.T.C.C. s'oppose vigoureusement, depuis ces dernières années, à la tendance des organisations neutres de centraliser dans les mains du gouvernement fédéral toute la nouvelle législation de sécurité sociale provoquée par la guerre et par la crise qui l'a précédée. En cette matière, notre syndicalisme national chrétien préconise la pratique de la législation concurrente entre le pouvoir central et le pouvoir provincial, afin que pareille législation puisse, dans son application, s'adapter aux caractéristiques économiques, sociales et religieuses de chaque province. Et l'on sait combien la province de Québec a une conception de la vie familiale propre à elle-même (à sa population dont 80% est catholique).

La C.T.C.C. est décentralisatrice politiquement parce qu'elle vise aussi à l'établissement du corporatisme professionnel dans le pays, par le truchement de conseils industriels dont l'exemple sera bientôt posé dans la province de Québec. Déjà, par la loi de l'extension juridique de la convention collective — que la C.T.C.C. fut seule à réclamer —, des comités paritaires ont surgi dans plus de cent industries et occupations qui sont autant d'embryons de futures corporations professionnelles.

Le syndicalisme neutre a une conception mécanique de la société, c'est-à-dire une société sans corps moral, dans laquelle les individus sont seuls en face de l'Etat, rien n'intervenant entre eux et l'Etat. Cette manière de concevoir la société conduit soit à l'exaltation de la liberté, soit à l'exaltation de l'Etat, soit à l'exaltation des démocraties actuelles.

Or dans le mouvement syndical neutre du pays, il y a un complexe de ces trois attitudes. Dans les milieux aristocratiques du syndicalisme ouvrier subsiste encore l'attachement au libéralisme économique, à l'individualisme de classe. Une partie considérable est nettement gagnée au socialisme, au collectivisme. Enfin la grande majorité est dominée par la tendance à l'interventionisme des démocraties actuelles, c'est-à-dire dans un essai d'équilibre entre les droits de l'individu et ceux de l'Etat.

Le syndicalisme catholique ne souffre pas de ce complexe de trois attitudes opposées en son sein à l'égard du libéralisme, du socialisme et du faux démocratisme. Pourquoi? Parce que sa conception de la société est différente.

La C.T.C.C. préconise la conception organique de la société, c'est-à-dire un corps moral qui consiste dans la réorganisation de la société par l'action harmonisée et interdépendante des groupements naturels tels que familles, cités et professions, l'Etat étant constitué lui-même par les représentants directs desdits groupements.

Aussi pour avancer constamment dans cette direction, la C.T.C.C. entend demeurer à la fois une force strictement professionnelle et authentiquement nationale. Ainsi ne se permet-elle aucune action politique partisane. Elle condamne toute alliance syndicale avec les partis politiques comme étant très funeste aux intérêts vitaux de tout mouvement syndicaliste au Canada. La C.T.C.C. ne se lie à aucun parti politique, mais elle a toujours besoin de la collaboration du parti au pouvoir. Elle peut le combattre sur les questions où il refuse de collaborer sans toutefois se lier avec l'opposition officielle du gouvernement.

A l'égal d'un devoir sacré la C.T.C.C. estime impérieuse l'obligation de ne pas faire servir l'influence de son mouvement en faveur d'aucun parti politique pour l'aider à prendre le pouvoir, qu'il perdra peut-être demain. Gare aux durs lendemains qui accableront tout mouvement syndical coupable de pareille inclinaison.

L'Histoire révèle que les mésalliances du syndicalisme ouvrier avec la partisanerie politique n'ont jamais servi dans la plupart des pays, à activer son recrutement; au contraire, à ce sujet, elles lui furent plutôt une entrave, quand elle ne lui furent même totalement funestes, notamment en France.

Le mariage qui s'est effectué depuis deux ans, en Canada, entre le Congrès canadien du Travail — C.I.O., et le parti C.C.F. risque d'être une autre expérience désastreuse dans l'histoire politico-syndicale de notre pays. La mésalliance du Congrès canadien du Travail avec le parti C.C.F. est la pire déviation de sa fin naturelle que pouvait se permettre tout mouvement syndicaliste ouvrier, et c'est le cas du C.C.T. La fin naturelle du syndicalisme ouvrier est d'organiser la profession dans l'industrie à côté et au-dessus des partis politiques, afin que sa mission ne soit jamais interrompue par les violentes culbutées pé-

riodiques des partis politiques des temps modernes.

Etre constamment libre de toute attache politique est donc le parti le plus sage à prendre, pour faire avec autorité et influence les représentations nécessaires en faveur de la classe ouvrière et ainsi faire librement — ce qui est admis — de l'action politique non-partisane. C'est l'attitude de la C.T.C.C.

Elle entend demeurer aussi une force nationale. Elle croit que le syndicalisme canadien doit être cent pour cent autonome et régler ses propres affaires. Elle réproouve comme subversif aux intérêts nationaux bien compris toute subordination

syndicale directe ou indirecte au syndicalisme américain.

Elle croit enfin que le syndicalisme se doit d'être intégralement national dans son origine, son inspiration et son orientation, afin d'adapter son action politique, économique et sociale suivant le meilleur intérêt de l'économie nationale, et ce, pour le bien général.

La C.T.C.C. s'est acquise une réputation d'intégrité. Sa voix est écoutée avec un intérêt croissant par les pouvoirs publics. Sa contribution à la restauration sociale chrétienne du pays est aux premiers rangs des avant-postes.

LE CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL

EUGENE FORSEY

Le Congrès canadien du travail est le plus jeune et le moins considérable — pas tellement! — des deux principaux organismes ouvriers au Canada. Le Congrès des métiers et du travail, dont la fondation remonte à 1873, comptait en 1946 quelque 356,000 membres. Le Congrès canadien du travail, lui, n'a pris corps qu'en 1940, et pourtant, dès 1946, il pouvait se réclamer d'environ 315,000 adhérents.

Les deux Congrès diffèrent donc et par l'âge et par les proportions. Mais à cela ne se limitent point les différences !

Et d'abord, soulignons les deux principes bien différents qui servent de base à leur organisation. Le Congrès des métiers et du travail groupe sous son égide quelques unions industrielle, v.g. l'International Ladies Garment Workers' Union et la Canadian Seamen's Union. Mais il rassemble la plupart de ses membres sous l'étiquette des unions professionnelles. Les plombiers appartiennent à des syndicats de plombiers, les charpentiers, les électriciens sont organisés comme tels, quelle que soit l'industrie où ils exercent leur métier. Le Congrès canadien du travail, au contraire, est constitué entièrement d'unions indus-

trielles. Les travailleurs qui exercent leur activité dans l'industrie de l'acier sont organisés en tant qu'ouvriers de l'acier. Même chose pour les employés des établissements de salaison, les mineurs, etc. On ne tient pas compte de la tâche particulière qu'ils accomplissent.

Cette différence est extrêmement importante. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le C.C.T. est passé de 70,000 à 315,000 membres en six ans, alors que le C.M.T., durant la même période, n'a connu qu'une augmentation de 200,000 à 356,000 affiliés. L'organisation des ouvriers selon la profession ne convient plus à l'industrie moderne, où tout tend vers la production massive et où de puissantes corporations ont à faire face à des groupements nombreux d'ouvriers semi-qualifiés ou non qualifiés. La plupart de ces ouvriers n'ont pas de métier. Alors, tenter de les organiser sur une base professionnelle, c'est tout simplement vouloir opposer au puissant employeur un éparpillement de syndicats faibles et peu considérables, ou même rien du tout. Jusqu'à douze ans passés, les industries de production massive au Canada étaient pour ainsi dire complètement organisées. Le *Rapport sur l'organisation ouvrière*, présenté en 1935 par le ministère canadien du travail, n'inclut même pas les ouvriers de l'automobile, du fer, de l'acier et de l'étain, prédécesseurs des ouvriers unis de l'acier ou du bois.

N. de la R.: On est prié de noter que cet article date de quelques mois, et ne tient pas compte des événements survenus depuis.